



# **Amélioration de l'environnement des affaires dans la région Sud de la Méditerranée**





# Accès des PME à l'information : législation, outils disponibles et opportunités de financement pour les innovations vertes

Rabat, 25 juin 2014

par :

**Hassan CHOUAOUTA**

Expert en environnement et en développement stratégique





# 1- Cadre légal



Durant les deux dernières décennies, l'arsenal juridique marocain régissant la gestion et la protection de l'environnement s'est renforcé par l'adoption de plusieurs lois se rapportant à plusieurs domaines :

- ❑ 13 lois,
- ❑ Environ 35 décrets et arrêtés,

L'accès à ces lois et décrets peut être à travers des sites publics (liste non exhaustive) :

- ❑ BO : [www.sgg.gov.ma](http://www.sgg.gov.ma)
- ❑ MdE : [www.minenv.gov.ma](http://www.minenv.gov.ma),
- ❑ des sites des administrations concernées : eau, industrie, énergie, ...,
- ❑ IMANOR pour les normes : [www.imanor.ma](http://www.imanor.ma)



# 1- Cadre légal



Ou à travers des **sites privés (avec abonnement)** :

- Echoville : [www.echoville.com](http://www.echoville.com) ([www.impactplus.ma](http://www.impactplus.ma)),
- Artemis : [www.artemis.ma](http://www.artemis.ma)
- Life's Solutions : [www.lifesolutions.ma](http://www.lifesolutions.ma),
- Devolys : [www.reglementationdumaroc.com](http://www.reglementationdumaroc.com) ,



# 1- Cadre légal



## Quelques extraits de la loi CNEDD :

Articles	Quelques énoncés
7	<ul style="list-style-type: none"><li>- promouvoir le recours aux <b>modes d'utilisation durable et économe</b> des ressources en eau, à la lutte contre la pollution de ces ressources ainsi que l'actualisation de la législation sur l'eau dans le but de l'adapter aux <b>exigences du développement durable</b> et aux effets conjugués de la désertification et des changements climatiques ;</li><li>- promouvoir l'utilisation des <b>énergies renouvelables et des technologies de l'efficacité énergétique</b> pour lutter contre toute forme de gaspillage des énergies ;</li></ul>
10	Le <b>développement durable représente une valeur fondamentale</b> que toutes les composantes de la société sont appelées à intégrer dans leurs activités. Il constitue une ligne de conduite exigée de tous les intervenants dans le processus de <b>développement économique</b> , social, culturel et environnemental du pays.
11	La <b>croissance</b> de tous les secteurs et activités s'inscrit dans le <b>cadre du développement durable</b> . A cet effet, des efforts continus sont déployés dans le but, notamment, de réduire la pression sur les ressources naturelles utilisées, de recourir aux technologies de production propre favorable à l'environnement et de veiller à l'amélioration continue des conditions d'accessibilité de toutes les couches sociales aux produits et services de ces secteurs et activités.
18	<p>L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les sociétés d'Etat et les entreprises privées encouragent et <b>financent la mise en place de programmes de recherche-développement au service du développement durable</b>.</p> <p>Ces programmes sont orientés, notamment vers l'innovation scientifique dans les domaines des technologies de <b>production propre</b>, de découvertes d'instruments ou de <b>procédés pratiques et efficaces favorables à la préservation de l'environnement</b> et à l'économie des ressources et de <b>création d'emplois nouveaux</b> répondant aux besoins des <b>métiers de l'environnement</b> et du développement durable.</p>



# 1- Cadre légal



## Quelques extraits de la loi CNEDD :

Articles	Quelques énoncés
21	Les établissements publics et sociétés d'Etat, notamment ceux exerçant une <b>activité industrielle et commerciale, et les entreprises privées</b> veillent au respect des principes et des objectifs prévus par la présente loi-cadre
30	Est institué un <b>système de fiscalité environnementale</b> composé de <b>taxes écologiques</b> et de redevances imposées aux activités caractérisées par un niveau élevé de pollution et de consommation des ressources naturelles. Ces taxes et redevances peuvent être appliquées à tout comportement caractérisé, individuel ou collectif, portant préjudice à l'environnement et enfreignant les principes et règles du développement durable.
31	Un <b>système d'écotax</b> est institué. Il vise à promouvoir les produits ou services ayant un impact réduit sur l'environnement et ceux qui se conforment aux exigences du développement durable et à fournir aux consommateurs des informations scientifiquement contrôlées au sujet de ces produits ou services.



## 2- Financement



Les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs instruments économiques et financiers pour l'accompagnement des stratégies sectorielles et transversales :

Des **Fonds de nationaux** de protection de l'environnement :

- ❖ Fonds National de l'Environnement,
- ❖ Fonds de Dépollution Industrielle,
- ❖ Fonds d'Assainissement liquide, ...

Des **écotaxes** : c'est le cas notamment du plastique ;



## 2- Financement



### ❑ Des mécanismes de **partenariat publics – privés** :

❖ Filière de valorisation des batteries usagées avec financement par les producteurs et mise en place d'un système de consignation en cas de non restitution de la batterie usagée (Convention de partenariat signée le 7 mars 2014),

❖ Filière de valorisation des pneus usés : mise en place dans le cadre d'un partenariat entre le MdE, les importateurs des pneus et l'association professionnelle des cimentiers (Convention de partenariat signée le 20 juin 2014),

❖ Filière de valorisation des huiles usagées : en cours de planification dans le cadre d'un partenariat entre le MdE, les pétroliers et l'association professionnelle des cimentiers.





### 3- D'autres outils/mécanismes



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة  
FONDATION MOHAMMED VI  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT





### 3- Débat



Les participants sont invités à examiner les questions relatives aux thèmes persistants tels que :

- les secteurs de l'économie verte,
- la production et la consommation durables,
- l'éco-gestion des ressources naturelles,
- l'accès à l'information : cadre légal et mécanismes de financement.

Analyse SWOT	
Forces	Faiblesses
Menaces	Opportunités



### Cadre légal

**Le cadre légal est suffisant pour promouvoir une économie verte ?**

**Si oui, comment peut-il contribuer à créer une économie verte émergente ? :**

**1) Comment devrait contribuer le cadre juridique à la maîtrise de la consommation, et l'économie des ressources ?**

**2) Le principe de la « Responsabilité Élargie des Producteurs » ou « Pollueur – payeur » est –il :**

- Compris ,**
- Intégré dans le processus de production**



### Cadre de financement

Le cadre de financement existant est-il suffisant pour promouvoir une économie verte ?

Quels sont les organismes d'appui financier connus par les participants ?

Comment la stratégie nationale du développement durable en cours de préparation peu-elle répondre aux attentes des PME dans ce cadre (financement)?

Comment le système bancaire peut contribuer à créer une économie verte émergente ?



**Merci de votre attention**

